



Lausanne, le 15 mai 2017

Communiqué de presse

La qualité de vie des Vaudois mise en péril

Si le développement du canton de Vaud se réalise comme le Plan directeur cantonal le prévoit, le cadre de vie des Vaudois et des Vaudoises se dégradera encore. C'est surtout en plaine que les zones naturelles encore préservées et les derniers paysages enchanteurs seront sacrifiés. L'accroissement débridé des constructions produira des dommages irréversibles. Le WWF Vaud et Pro Natura Vaud sont critiques vis-à-vis du projet de 4^e révision du plan directeur cantonal du Conseil d'Etat que la commission du Grand Conseil a largement validée.

Le Grand Conseil s'apprête à débattre du projet de la 4^{ème} adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn). La croissance démographique projetée est très élevée, à tel point qu'elle menace sérieusement la qualité de vie des habitants, tant sur l'arc lémanique que dans les agglomérations du nord du canton. Les deux associations de protection de la nature espèrent que le Parlement ne suivra pas le gouvernement, ni l'avis de la majorité de la commission qui a validé un scénario démesuré de croissance du nombre d'habitants pour ces prochaines années.

Selon les sections vaudoises du WWF et de Pro Natura, l'enjeu environnemental se situe dans les routes qu'il faudra élargir et dans les paysages agricoles qu'il faudra sacrifier pour construire des zones commerciales et des habitations. La ville s'installera dans la campagne.

Les autorités vaudoises ont choisi un scénario déraisonnable qui prévoit d'augmenter la population vaudoise de presque 200'000 personnes jusqu'en 2030 pour presque atteindre le million. Pourtant, la Confédération recommande un maximum de 922'000 habitants en 2030 dans le canton de Vaud. De plus, le projet final proposé par la majorité de la commission élargit encore les possibilités de croissance car l'objectif est de conserver le plus possible de zones à bâtir pour continuer à construire comme avant.

Une telle ambition de croissance revient à ignorer la volonté du peuple suisse qui avait voté en 2016 largement en faveur de la loi sur l'aménagement du territoire révisée pour préserver le paysage en contenant l'étalement urbain. La volonté des Vaudois ne sera pas respectée si le Grand Conseil laisse passer un tel plan directeur cantonal qui permet d'engloutir les meilleures terres agricoles du canton sous des pôles de développement économique clairement surdimensionnés.

La zone de Payerne, par exemple, qui est considérée comme centre cantonal, pourrait augmenter ses surfaces à bâtir de 39.6 % dans les 15 prochaines années sur des terres agricoles sans devoir densifier son bâti existant. Les régions de Villeneuve et d'Aigle poursuivent la même politique de développement aux dépens des terres cultivées. Les associations demandent plutôt de renforcer la protection des surfaces agricoles en densifiant les zones de développement économique au même titre que les agglomérations. Les associations espèrent que le Grand conseil renoncera à encourager l'étalement urbain et protégera les meilleures terres agricoles du canton.



Pour plus d'information :

Lucie Dupertuis, secrétaire régionale du WWF Vaud, 076 552 18 14, Lucie.dupertuis@wwf.ch

Michel Bongard, secrétaire exécutif de Pro Natura Vaud, 079 721 00 09, pronatura-vd@pronatura.ch

Références à consulter :

1) Une étude publiée en avril 2016 par la BCV¹ apporte aussi des arguments économiques plaidant pour un scénario de croissance démographique plus modéré. Elle témoigne d'un ralentissement de la croissance économique, dont dépend la croissance démographique, et craint le risque de suroffre qui menace le marché de l'immobilier.

2) En 2012, la Confédération² constatait que les milieux naturels continuaient à perdre en qualité et quantité à cause de l'urbanisation et du développement des infrastructures. Ceux-ci sont pourtant essentiels à la qualité de vie dans notre canton.

¹ « Logements vaudois – vers l'abondance ? Une publication de l'Observatoire de la BCV De l'économie vaudoise », avril 2017

² « Stratégie Biodiversité suisse ». OFEV, 25 avril 2012. <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2012/6739.pdf>